



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 60
Date de la convocation : vendredi 18 septembre 2026
Délibération n° : DCM_2026_173
Matière 5.3.6

Le jeudi 24 septembre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (60)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clémenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Amandine Hervouet, Laurence Huet Andriot, Vanessa Illan, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohu, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau, Sandrine Villette, Cécile Fleurance à partir de la délibération n°DCM_2026_169 et Vincent Blanchard à partir de la délibération n° DCM_2026_177.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)

Martin Griffon, Christine Hamard, Antoine Leroux, Emma Sellier et Aubin Sourice.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (2)

Pour la totalité du Conseil municipal :

Hervé Koffi	Marie-Annick Renoul
Joris Raflegeau	Marina Retailleau

De la délibération n°DCM_2026_165 à la délibération n°DCM_2026_176 :

Vincent Blanchard	Emilie Clémenceau
-------------------	-------------------

Secrétaire de séance : Christian Gaborit

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Désignation des membres

Pièce Jointe : Délibération n°C2020-06-03-08 du Conseil communautaire de Mauges Communauté du 3 juin 2020, portant composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées

Rapporteur : Geneviève Gaillard, Adjointe aux Finances, Achats/Commande publique et Assurances

EXPOSE DES MOTIFS

En application de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale, Mauges Communauté, soumis à la fiscalité dite "mixte" (fiscalité professionnelle unique et impositions à la taxe d'habitation et aux taxes foncières) et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. La Commission élit son président et un Vice-président parmi ses membres.

Cette commission créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Il a été décidé que chaque commune soit représentée par 3 membres.

Afin que le Conseil communautaire statue sur la composition de cette commission regroupant Mauges Communauté et les 6 communes membres, les six conseils municipaux doivent proposer trois membres.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°C2020-06-03-08 du Conseil communautaire de Mauges Communauté du 3 juin 2020, portant composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

VU l'avis du Bureau municipal du 10 septembre 2026,

CONSIDERANT que la délibération du Conseil communautaire susvisée, a fixé la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à raison de trois membres de chaque Conseil municipal des communes membres,

CONSIDERANT le renouvellement des assemblées locales consécutives aux élections municipales du mois de mars 2026,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	62	0	0

- **DESIGNE** comme représentants de la commune de Sèvremoine auprès de la CLECT : Richard Cesbron, Geneviève Gaillard et Thierry Rousselot.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 26/09/2026

Reçu en préfecture le 26/09/2026

Publié le



ID : 049-200054385-20260924-DCM_26_173-DE

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AP'.

Anne Pithon
Sèvremoine - DGS
26 sept. 2026